

Commission permanente du 15 décembre 2017

## **La Région Grand Est et l'OLCA mobilisés pour la pratique des langues régionales**

La Région Grand Est a à cœur de maintenir l'apprentissage des langues, des cultures et des identités régionales, qui font partie intégrante de l'identité de chacun des territoires, de leur histoire et de leur altérité. Ainsi, la Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 15 décembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a décidé de contribuer, à hauteur de plus de 535 000 €, aux activités et au fonctionnement de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace et de Moselle (OLCA) pour l'année 2018.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre d'une convention opérationnelle dans le domaine de la culture et de la vie sociale signée par la Région et l'OLCA pour la période 2015-2018. Cette convention formalise les missions de l'OLCA, qui œuvre pour une utilisation et une diffusion renforcée des langues régionales en Alsacien et en Lorrain dans les domaines du quotidien.

Les missions de l'OLCA reposent ainsi principalement sur l'animation des territoires. L'association accompagne notamment les communes, les intercommunalités et leurs établissements pour le développement de projets de territoires en faveur du bilinguisme et centrés sur l'enfance et la petite enfance. Il s'agit en outre de sensibiliser les jeunes parents et les grands-parents, les personnels, les bénévoles et les intervenants en crèches dans les centres de loisirs et socioculturels, les médiathèques, les lieux d'accueil parents-enfants, etc. L'OLCA met également en place des ateliers de formation et apporte des outils pédagogiques pour former des agents intervenant auprès des enfants.

Dans le domaine de la culture, l'OLCA a vocation, grâce à son expertise, à promouvoir la création d'événements et de produits culturels innovants intégrant les langues régionales.

Outre la convention opérationnelle citée ci-dessus, la politique linguistique de la Région Grand Est est mise en œuvre par le biais de deux autres conventions :

- **une convention cadre, pour la période 2015-2030, portant sur les domaines éducatif, économique, culturel et sociétal** : élaborée par l'Etat, la Région et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, cette convention fixe l'objectif d'atteindre 25 % d'élèves dans le cursus bilingue paritaire à l'horizon 2030 en CM2 et d'augmenter à 50 % la part des élèves de maternelle dans ce cursus,
- **une convention opérationnelle dans le domaine de l'éducation pour la période 2015-2018** : cette convention décline les objectifs de la convention cadre et met notamment en œuvre un certain nombre d'actions dans le cadre du recrutement et de la formation initiale et continue des enseignants.

## Les missions de l'OLCA

**La Région Grand Est encourage la vitalité de l'identité régionale et la mise en valeur de ses spécificités linguistiques et culturelles à travers son engagement en faveur de l'OLCA.**

Créé en 1994 à l'initiative de la Région, avec le soutien des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'OLCA œuvre pour une présence plus forte des langues régionales dans tous les domaines et contribue notamment à :

- stimuler la pratique dialectale dans les champs de la vie sociale, culturelle, éducative et économique en développant des partenariats de collaboration avec l'ensemble des acteurs alsaciens et mosellans,
- assurer la diffusion, à travers son site internet notamment, des multiples initiatives prises,
- soutenir la création et la diffusion de produits culturels en langue régionale,
- sensibiliser au devoir de transmission les jeunes parents et informer sur les atouts d'une éducation bilingue,
- conseiller les décideurs de la vie publique et économique pour la mise en place d'une signalétique des spécificités locales et pour toute communication en alsacien,
- poursuivre l'opération « collecte » dans les domaines des savoir-faire, des chants et danses traditionnels et du théâtre en langue régionale en les rendant accessibles au plus grand nombre.

Présidé par **Justin Vogel**, Conseiller régional du Grand Est, l'OLCA compte 8 salariés et a son siège à Strasbourg. Afin de déployer son action sur l'ensemble de la région, l'association a ouvert, en 2014, une antenne à Mulhouse au sein de l'agence territoriale Sud-Alsace.

Plus d'informations sur le site : [www.olcalsace.org](http://www.olcalsace.org)